

Recrutement

Animateurs périscolaires/ALSH (H/F)

Emplois permanents

Pôle Avenir de la Cité - Service Coordination Périscolaire

Filière Animation_Catégorie C

La commune de Saint- Paul-Trois-Châteaux recherche plusieurs animateurs (H/F) pour accompagner les enfants de 3 à 14 ans sur tous les temps de loisirs.

Les personnes recrutées auront pour principal objectif d'assurer la sécurité physique et affective des enfants et de garantir la mise en œuvre des différents projets pédagogiques sur les accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires, le mercredi toute la journée ainsi que l'accueil extrascolaire sur les accueils de loisirs gérés par la commune (Rubiscube à Saint-Paul-Trois-Châteaux et Loisirs au vent à Tulette).

Elles seront en charge des missions suivantes :

- Répondre aux fonctions réglementaires et rôles de l'animateur ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets enfance/jeunesse ;
- Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives ;
- Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires ;
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animations et de loisirs.

Prérequis :

- Diplôme indispensable : BAFA acquis ou en cours de cursus, BPJEPS ou équivalent ;
- 1 an d'expérience exigé sur un poste similaire ;
- Permis B + véhicule ;

Informations complémentaires :

- Recrutements sur emplois permanents : par voie de mutation ou en contrat à durée déterminée (article L.332-8) à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025 + renouvellement possible ;
- Temps de travail : temps incomplet annualisé sur la base d'une année civile : 33 heures hebdomadaires ;
- Amplitude horaires :
 - o Sur la période scolaire : de 7h30 à 18h30 en discontinu (temps de préparation hebdomadaire compris dans le temps travail) ;
 - o Sur la période extrascolaire : temps de travail quotidien de 9h30 en journée continue.
- Grade de recrutement : Adjoint Territorial d'Animation ;
- Rémunération selon grille indiciaire + prime annuelle selon éligibilité ;
- Adhésion de la collectivité au CNAS + GEPM (Comités d'entreprise) ;
- Participation employeur : 35€ pour mutuelle labélisée + 10€ pour prévoyance ;

Les candidatures sont à transmettre par mail à l'adresse : recrutement@mairie-sp3c.fr avant le **24/11/2024**. Les candidatures réceptionnées après cette date ne seront pas étudiées.